CARRIÈRES DE VIGNATS

Ateliers riverains

#4

COMPTE-RENDU

13.11.2024

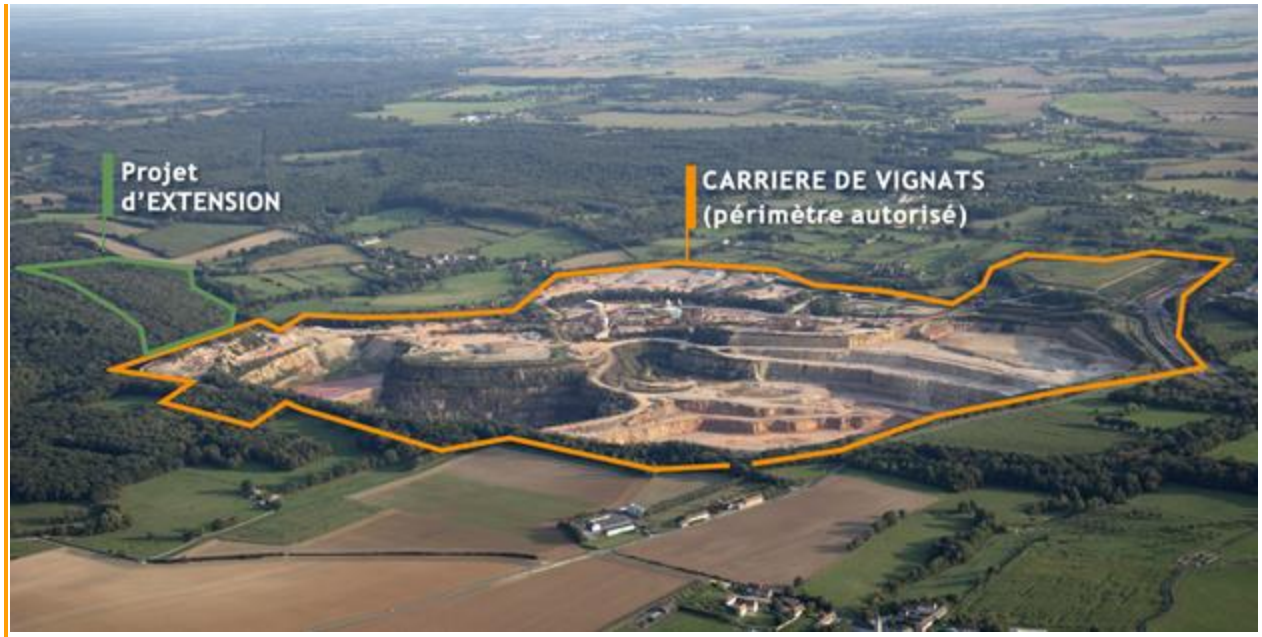

INTRODUCTION

Les 12 et 13 novembre 2024 se sont tenus les 4èmes ateliers riverains à la carrière de Vignats. Ceux-ci sont menés dans le cadre des actions d'information et de concertation en lien avec le projet d'extension de la carrière.

Le 13 novembre, l'atelier s'est déroulé avec la participation des habitants des communes de Vignats, Fourches, Merri et Nécy. Pour introduire la réunion, M.Colin, président de la société des Carrières de Vignats, remercie les riverains qui ont répondu présents pour ce quatrième atelier.

Les échanges ayant eu lieu à l'occasion de cette réunion sont retranscrits directement dans les pages de la présentation projetée. Les éléments de compte-rendu sont signalés par un rectangle orange « compte-rendu ». Les questions posées par les participants sont retranscrites en **orange**, et les réponses apportées par les équipes de la carrière et de l'agence Tact sont en noir à la suite de la question, précédées d'une flèche →.

Présents

Carrières de Vignats : M. Colin, président de la société des carrières de Vignats – M. Bouron, responsable foncier – M. Le Borgne, directeur d'exploitation.

Agence Tact : Thomas Muselier, président – Daphnée Simon.

Participants :

- 10 habitants de Vignats, Fourches, Merri et Nécy

ORDRE DU JOUR

1. Retour sur les précédents ateliers et leurs objectifs

3. Temps de travail par groupes sur la charte d'engagements — 1h

4. Lecture collective de la charte d'engagements — 1h30

1.

RETOUR SUR LES PRÉCÉDENTS ATELIERS ET LEURS OBJECTIFS

RAPPEL DES OBJECTIFS DU CYCLE D'ATELIERS

4 Ateliers riverains avant le dépôt prévu en 2025

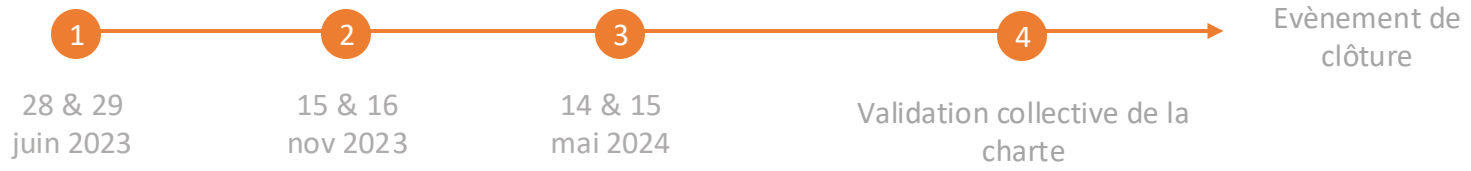

1. Présentation du projet d'extension, rappel du cadre réglementaire

   Objectifs : Poser un cadre, avoir un niveau de connaissance commun entre élus et riverains

2. Présenter les résultats des études, identifier les options techniques, définir les sujets de discussions pour la charte d'engagements

   Objectifs : Comprendre les contraintes, s'accorder sur ce qui est discutable et concertable, préfigurer la charte d'engagements

3. Acter une prise d'engagement des carriers vis-à-vis des préoccupations et demandes des riverains

   Objectifs : Rédiger la charte d'engagements

4. Prendre en compte les dernières modifications éventuelles sur le projet de charte d'engagements

SYNTHÈSE DES POINTS ABORDÉS PRÉCÉDEMMENT

Atelier #1

- Un projet d'extension qui s'inscrit dans un cadre réglementaire strict ;
- Mise en place d'une démarche volontaire de concertation très en amont de celle réglementaire ;
- Création d'instances de dialogue :
  - Comité de suivi avec les élus
  - Ateliers riverains
- Création de supports d'information :
  - Newsletters
  - Site internet

Création d'un cycle d'atelier riverains pour suivre la démarche et définir, in fine, une charte d'engagements.

Atelier #2

- Présentation des résultats d'études ;
- Présentation du plan de phasage
- Échanges sur la charte d'engagements et identifications des thématiques pouvant faire l'objet d'engagements :
  - Autour de l'exploitation actuelle ;
  - Autour du projet d'extension.

Travail collectif sur les sujets d'engagements

SYNTHÈSE DES POINTS ABORDÉS PRÉCÉDEMMENT

Atelier #3

- Présentation des projets de la carrière ;
- Présentation des résultats d'études ;
- Poursuite des échanges sur la charte d'engagements :
  - Des idées pour une amélioration des conditions d'exploitations actuelles ;
  - Des points de vigilance pour le projet d'extension sur la gestion de ses impacts.

Poursuite du travail collectif sur les sujets d'engagements

→ Retranscription des engagements proposés par les participants en novembre.

Avec : Propositions d'engagements figurant dans les obligations réglementaires
Et : Propositions d'engagements allant au-delà du cadre réglementaire

→ Objectifs des ateliers :

- Inscrire ces engagements au sein des phases de la vie du projet
- Inscrire des engagements supplémentaires pendant l'atelier si nécessaire

CALENDRIER

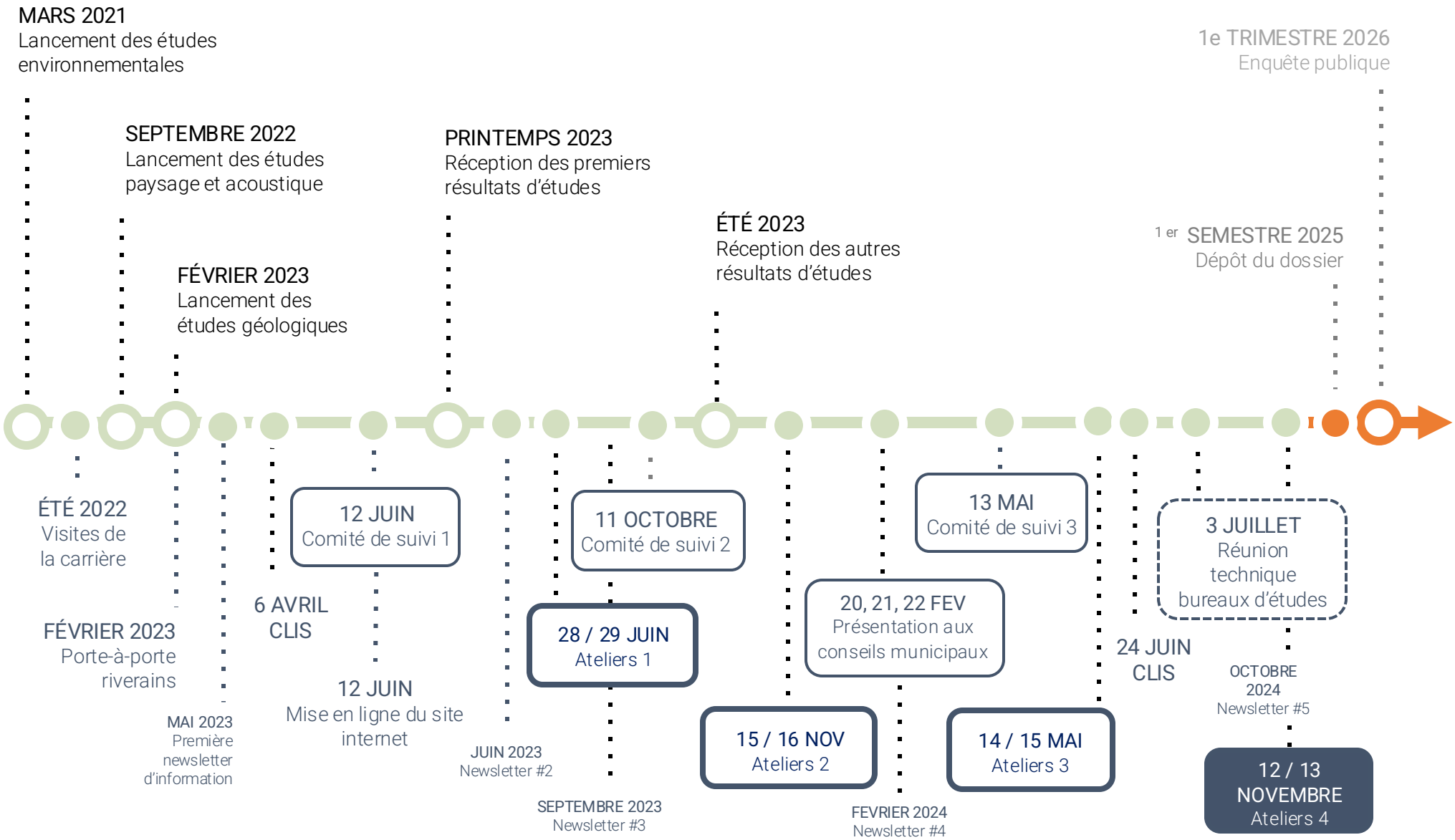
MARS 2021
Lancement des études environnementales
SEPTEMBRE 2022
Lancement des études paysage et acoustique
FÉVRIER 2023
Lancement des études géologiques
PRINTEMPS 2023
Réception des premiers résultats d'études
ÉTÉ 2023
Réception des autres résultats d'études
1 er SEMESTRE 2025
Dépôt du dossier
1e TRIMESTRE 2026
Enquête publique
ÉTÉ 2022
Visites de la carrière
FÉVRIER 2023
Porte-à-porte riverains
MAI 2023
Première newsletter d'information
6 AVRIL
CLIS
12 JUIN
Comité de suivi 1
12 JUIN
Mise en ligne du site internet
JUIN 2023
Newsletter #2
28 / 29 JUIN
Ateliers 1
SEPTEMBRE 2023
Newsletter #3
11 OCTOBRE
Comité de suivi 2
15 / 16 NOV
Ateliers 2
20, 21, 22 FEV
Présentation aux conseils municipaux
FEVRIER 2024
Newsletter #4
13 MAI
Comité de suivi 3
14 / 15 MAI
Ateliers 3
24 JUIN
CLIS
3 JUILLET
Réunion technique bureaux d'études
OCTOBRE 2024
Newsletter #5
12 / 13 NOVEMBRE
Ateliers 4

RAPPEL DES OBJECTIFS DU CYCLE D'ATELIERS

Après une présentation de l'ordre du jour, un rappel des objectifs et enjeux des précédents ateliers est fait afin de resituer dans le cycle le travail autour de la charte d'engagements. À cette occasion, il est rappelé également dans un calendrier l'articulation de la charte d'engagements avec les autres phases d'instruction avant le dépôt du dossier en préfecture.

A l'issue de cette première partie de la présentation, plusieurs questions sont posées.

Qui autorise le projet d'extension ? Le préfet de l'Orne ou du Calvados ?

→ Historiquement, c'est le département du Calvados qui pilote les projets de la carrière. Toutefois, le projet est examiné dans les commissions des deux départements concernés. In fine, il s'agit d'un arrêté inter-préfectoral.

Y-a-t-il le même nombre de participants à l'atelier de Brieux ?

→ Le nombre de participants à l'atelier de Brieux du 12 novembre était de 7. Ce chiffre est en baisse par rapport aux ateliers précédents. Toutefois, deux nouveaux participants étaient présents.

Les ateliers concernent les 5 communes ?

→ Oui, les ateliers sont organisés en deux temps, en lien avec les impacts potentiels de l'extension. Ils concernent les communes de Brieux d'une part et de Vignats, Fourches, Merri et Nécy d'autre part.

Comment se passe l'articulation des ateliers avec les comités des élus ?

- → Jusqu'ici, les élus étaient vu au cours d'un comité de suivi avant les ateliers avec les riverains. L'objectif était qu'ils soient au courant des sujets présentés en ateliers de manière à pouvoir répondre aux éventuels questionnements des riverains. Cette fois-ci, la démarche est menée différemment. Les élus seront réunis le 25 novembre prochain, afin de pouvoir leur présenter le travail qui a été fait en ateliers sur la charte d'engagements. Celle-ci leur sera alors soumise afin qu'ils puissent la commenter/compléter si besoin.
- → Pour rappel, les comités de suivis tout comme les ateliers riverains relèvent d'une démarche volontaire qui n'est pas obligatoire contrairement à la Commission de suivi qui doit se tenir une fois par an.

2.

TEMPS DE TRAVAIL PAR GROUPES SUR LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

RAPPEL : LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

La charte d'engagements, qu'est-ce que c'est ?

En lien avec le projet d'extension, l'équipe de la carrière a choisi de mettre en place une démarche d'information et de concertation exemplaire. A ce titre, divers temps de dialogue ont été réalisés, d'autres sont à venir. L'objectif de ces rencontres est de pouvoir, à terme, définir une charte d'engagements et de bon voisinage.

La charte d'engagements **recense les engagements que devra respecter le futur exploitant** du dépôt du dossier à la préfecture jusqu'à la fin de l'exploitation du site. Elle comprend deux types d'engagements :

- **Les rappels liés aux obligations réglementaires de l'exploitant,**
- **Les engagements volontaires issus des discussions avec vous.**

A terme, celle-ci sera **annexée au dossier de demande d'autorisation instruit par les services de l'Etat** et, le cas échéant, reprise dans l'arrêté d'autorisation du Préfet.

OBJECTIFS DU TEMPS DE TRAVAIL EN GROUPE

Relecture des engagements identifiés dans les précédents ateliers

- Propositions éventuelles de reformulations
- Propositions éventuelles d'ajouts/compléments

Les éventuelles remarques seront à mentionner lors de la lecture collective après le temps de travail en groupe

1H

3 groupes

TEMPS DE TRAVAIL EN GROUPE SUR LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

Etant donné le plus faible nombre de participants à ce quatrième atelier, le travail en groupe imaginé par l'Agence Tact pour prendre connaissance du contenu de la charte est finalement remplacé par une lecture collective.

3.

LECTURE COLLECTIVE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

OBJECTIFS DE LA RELECTURE COLLECTIVE

1H30

- **Relecture collective de la charte d'engagements formalisée**
  - Prise en compte des éventuelles demandes de reformulations
  - Prise en compte des éventuelles demandes d'ajouts/compléments
- **Rappel des Propositions non retenues**

Pendant cette relecture, les éventuelles demandes de modifications seront consignées.

Elles feront l'objet d'une étude ultérieure par l'équipe de la carrière de Vignats avant d'aboutir à une version finalisée du document et à un évènement de clôture.

LECTURE COLLECTIVE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

Après une explication sur la construction du document, une lecture de la charte d'engagements est réalisée par Thomas Muselier. Pour chaque engagement, les participants sont invités à exprimer leurs commentaires tandis que l'équipe de la carrière apporte des informations complémentaires si nécessaire.

La lecture des 25 engagements donne lieu à plusieurs remarques.

Engagement 5 :

Il n'y aura donc plus de pollution dans la Filaine ?

→ La fédération de pêche fait le constat qu'il existe une population de truite qui se porte très bien là où la carrière interagit avec le cours d'eau. Plus en amont, les eaux sont plus stagnantes et comportent moins d'espèces intéressantes d'un point de vue biologique.

Quand ont été faits les derniers relevés ?

→ Les derniers relevés ont été faits au printemps 2023.

Au mois de mai j'ai observé la présence de mousse sur les berges de la Filaine, une mousse jaune.

→ Ce constat est entendu par l'équipe de la carrière qui n'a pas eu connaissance d'un tel phénomène. Il est précisé que la carrière n'utilise pas de produits chimiques pour laver les matériaux.

Comment se fait-il que l'information n'ai pas été remontée plus haut, à la mairie ?

→ Ce sujet vient d'être porté à la connaissance de l'équipe de la carrière. Pour ce type de sujet, comme pour d'autres, il est indiqué aux participants qu'un engagement concerne directement la mise en place d'un moyen de signalement à l'équipe de la carrière.

LECTURE COLLECTIVE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

Engagement 18 :

Cette démarche est cohérente étant donné la présence d'usines de copeaux de bois situées à Argentan.

Concernant l'obligation réglementaire : « Anticipation des mesures de reboisement »

Concernant le reboisement, vous aviez fait appel à des candidatures, avez-vous signé des contrats ?

→ Oui, des conventions ont été signées avec des propriétaires. Toutefois, elles sont soumises à la validation des services de l'Etat. Elles doivent être vérifiées par les différents services pour savoir si la zone est compatible avec les contraintes particulières étant donné les enjeux propres à chaque service instructeur.

Engagement 24 :

Le chemin entre Saint-Nicolas et Brieux va-t-il rester comme il est actuellement ?

→ A priori oui, il n'y a pas de changements prévus.

Engagement 25 :

Des précisions sont apportées par l'équipe de la carrière concernant cet engagement (remise en état de l'ancienne carrière). Elles portent sur l'existence d'une somme d'argent provisionnée pour assurer la remise en état du site. En effet, tout est organisé pour assurer la faisabilité de la remise en état du site, même en cas de faillite de l'entreprise.

LECTURE COLLECTIVE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

Aussi, concernant la remise en état du site, plusieurs types de projets peuvent être envisagés. Il existe d'ailleurs une évolution forte de ces projets. Il y a quelques décennies, les projets de remise en état des carrières faisaient régulièrement l'objet d'un espace de loisir avec une remise en eau de la carrière. Désormais, les projets sont plus diversifiés. Le parc photovoltaïque porté par la carrière en est un exemple.

La fin de la charte d'engagements est consacrée aux propositions non retenues. Pour chacune d'elles, une lecture est réalisée associée à des explications de la part des équipes de la carrière. La plupart de ces propositions non retenues avaient déjà fait l'objet d'une explication lors du dernier atelier riverains. Elles sont ici présentées comme dans la charte : par phases.

Après relecture des propositions non retenues, la proposition portant sur l'organisation d'une visite de l'extension est requestionnée. Ne pouvant être réalisée pendant la période des ateliers, elle pourra faire l'objet de visites ultérieurement comme c'est déjà le cas pour le site actuel de la carrière lors des évènements publics. Cette proposition non retenue va donc être traduite en engagements dans la charte.

La question des vibrations, inscrite dans les propositions non retenues fait l'objet d'une discussion.

Moi, ma maison vibre lors des tirs de mines. Vous prenez cela à la légère mais j'ai des fissures qui sont apparues.

→ Ce sujet n'est pas pris à la légère. L'équipe de la carrière a d'ailleurs fait venir un expert pour constater l'état des désordres de votre maison et en analyser les causes.

- → Il faut distinguer les deux types de vibrations : celles créées en surface par l'onde de choc et qui n'entrainent pas de dommages et celles qui viennent du sol et qui peuvent affecter la structure d'une maison. Les vibrations de l'onde de choc sont souvent fortement perçues. Celles du sol sont vérifiées par des capteurs fixés solidement sur une dalle.
- → Les engagements pris sur la transparence des mesures de suivi permettront de faire le lien entre les résultats des mesures et les perceptions ressenties et ainsi vérifier si il y a corrélation.
- → Etant donné que l'équipe de la carrière a déjà mobilisé des experts pour des cas de vibrations, cette proposition va être retranscrite en engagements. En précisant toutefois que les contrôles ne peuvent pas être effectués à chaque tir de mine.

Concernant la proposition non retenue intitulée « Transmettre des éléments de réponse sur l'impact de l'exploitation sur le prix du foncier », une question est posée :

Si on veut vendre, il y aura une perte de la valeur des biens ?

- → La carrière est en activité depuis 1850, pourtant les transactions immobilières continuent à se faire. Certains acheteurs qui se sont installés récemment ont pu bénéficier de prix plus favorables, liés à la proximité de la carrière.
- → Néanmoins, ce qui compte c'est que les équipes de la carrière continuent de faire tout leur possible pour réduire au maximum les impacts liés à leurs activités.

A l'issue de la lecture des propositions non retenues, l'échange se poursuit.

LECTURE COLLECTIVE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

Lors du précédent atelier, vous aviez évoqué la création d'une voie de chemin de fer supplémentaire. On ne la voit pas sur les plans.

→ En effet, il s'agit de rajouter une voie sur le plateau de fer pour augmenter la capacité de chargement. Cette évolution est déconnectée du dossier de demande d'extension de la carrière comme c'est le cas pour le filtre presse. Ces éléments permettent de compléter l'installation actuelle sans lien avec l'extension.

Il y a deux ans, des géomètres sont passés faire des mesures à proximité des voies. Pourquoi ?

→ Ce sujet a déjà été évoqué précédemment. Selon les informations dont disposent les carriers, ces relevés seraient liés à la SNCF qui étudiait la pose de bornes pour assurer le wifi dans les trains. Ces relevés sont sans lien avec les activités de la carrière.

A la suite de ces deux dernières interventions, l'atelier est conclu par des remerciements.

Merci de votre attention !